

**Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**اتفاقية استكهولم بشأن الملوثات العضوية الثابتة • 关于持久性有机污染物的斯德哥尔摩公约 • Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants  
Convenio de Estocolmo sobre Contaminantes Orgánicos Persistentes • Стокгольмская конвенция о стойких органических загрязнителях

Secrétariat de la Convention de Stockholm  
Maison internationale de l'environnement 1  
11-13, chemin des Anémones  
CH-1219 Châtelaine – Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 917 87 29  
Télécopie : +41 22 917 80 98  
Adresse électronique : [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int)  
[www.pops.int](http://www.pops.int)

Le 21 octobre 2011

**Objet : Invitation à soumettre au Comité d'étude des polluants organiques persistants des informations requises sur les solutions de remplacement de l'acide perfluorooctane sulfonique (SPFO) dans les applications à l'air libre**

La septième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm s'est tenue du 10 au 14 octobre 2011, à Genève. Le rapport de la réunion sera disponible sous peu sur le site de la Convention : <http://www.pops.int/poprc/>.

En conformité au paragraphe 5 de la décision SC-5/5, le Comité a élaboré, à sa septième réunion, le cadre d'un document technique sur l'identification et l'évaluation des solutions de remplacement du SPFO dans les applications à l'air libre, y compris l'examen des aspects ci-après liés au remplacement du SPFO:

- (a) Faisabilité technique;
- (b) Effets sur la santé et l'environnement;
- (c) Rapport coût-efficacité;
- (d) Efficacité;
- (e) Disponibilité;
- (f) Accessibilité.

Le Secrétariat a été prié de faire établir un document technique s'appuyant sur le cadre défini par le Comité d'étude des polluants organiques persistants conformément à la décision POPRC-7/5. Le Comité élaborera des recommandations fondées sur le document technique soumis pour que la Conférence des Parties l'examine à sa sixième réunion.

**Quelles sont les informations requises ?**

Vous êtes invité(e) à soumettre des informations sur les solutions de remplacement de l'acide perfluorooctane sulfonique dans les applications à l'air libre. Les utilisations de l'acide perfluorooctane sulfonique dans les applications à l'air libre comprennent:

- (a) Fluides hydrauliques pour l'aviation
- (b) Insecticides pour la lutte contre les fourmis de feu rouges importées et les termites
- (c) Production pétrolière chimiquement assistée
- (d) Tapis
- (e) Textiles et capitonnage
- (f) Cuir et habillement
- (g) Composants électriques et électroniques de certaines imprimantes et photocopieuses en couleur
- (h) Papier et emballages

**Destinataires : les Correspondants officiels de la Convention de Stockholm  
les Correspondants nationaux de la Convention de Stockholm**

**Copie : les Représentants des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

/..

- (i) Mousse anti-incendie
- (j) Appâts pour la lutte contre les fourmis coupeuses de feuilles *Atta spp. et Acromyrmex spp.*
- (k) Revêtements et additifs pour revêtements
- (l) Caoutchouc et matières plastiques
- (m) Métallisation (revêtement métallique dur)
- (n) Métallisation (revêtement métallique décoratif)
- (o) Autres

### **Comment soumettre les informations ?**

Un formulaire ainsi que des notes explicatives, élaborés par le Comité, sont fournis en annexe à la présente lettre afin de faciliter la présentation des informations. Le formulaire est également disponible sur le site Web de la Convention dans les six langues officielles des Nations Unies. Vous pouvez aussi les fournir sous forme de texte libre.

Veillez, si possible, remplir le formulaire et donner des références précises concernant l'origine des informations. Sans indication précise de leur origine, le Comité ne pourra peut-être pas faire usage de ces informations. Si celles-ci ne se trouvent pas facilement dans la littérature publique, vous pourriez éventuellement joindre le document original à votre soumission.

En ce qui concerne la soumission d'informations confidentielles, veuillez noter que le code de bonne conduite relatif au traitement des informations confidentielles par le Comité d'étude des polluants organiques persistants, qui a été adopté dans la décision SC-3/9 de la Conférence des Parties, est disponible sur le site Web de la Convention.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous renvoyer ces informations **en anglais** et de veiller à ce que nous les recevions **au plus tard le 9 janvier 2012**. Les informations fournies dans les autres langues officielles des Nations Unies (arabe, chinois, français, espagnol et russe) devront nous parvenir au plus tard le 15 décembre 2011.

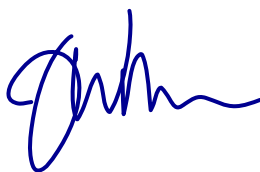
Les informations doivent être communiquées au Secrétariat de la Convention de Stockholm, de préférence par courrier électronique.

Secrétariat de la Convention de Stockholm  
Att : Comité d'études des POP  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
11-13 chemin des Anémones  
CH-1219, Châtelaine, Genève, Suisse  
Fax : (+41 22) 917 8098  
Courriel : [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int); [kohno@pops.int](mailto:kohno@pops.int)

Si vous avez des questions concernant cette demande ou si vous souhaitez recevoir les documents du Comité sur support papier, n'hésitez pas à contacter Mme Kei Ohno (courriel : [kohno@pops.int](mailto:kohno@pops.int); téléphone : +41 22 917 8201).

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire exécutif



Jim Willis